



# Manuel d'utilisation

# Avant-propos

Merci d'avoir choisi un ralentisseur à induction Telma pour équiper votre véhicule.

Le présent manuel vous aidera à comprendre le fonctionnement de votre produit Telma et à en tirer le maximum d'efficacité tout au long de sa durée de vie.

Pour une utilisation sûre et efficace, il est important d'assimiler et de suivre les informations et les directives présentées dans ce manuel.

Le ralentisseur à induction Telma est un frein secondaire, basé sur le principe physique de l'induction électromagnétique.

Une installation correcte effectuée par votre revendeur et les contrôles annuels préconisés vous apporteront tous les bénéfices de ses nombreux avantages.

En absorbant jusqu'à 80 % des opérations de décélération, les ralentisseurs à induction Telma augmentent la fiabilité des systèmes de freinage de service, et permettent leurs disponibilités et efficacités en cas d'urgence, tout en divisant en moyenne par cinq les opérations de changement des plaquettes et des disques de freins.

De plus, les ralentisseurs à induction Telma sont sans entretien et n'ont aucun impact négatif sur l'environnement (pas de vidange de circuit hydraulique ou d'émission de particules polluantes contrairement aux freins à disques). Les systèmes de freinage Telma réduisent les coûts de maintenance, augmentent la disponibilité des véhicules sur la route et diminuent durablement les coûts d'exploitation.

## **Avant la première utilisation du ralentisseur à induction Telma, nous prions le conducteur de :**

- Lire attentivement ce manuel pour une utilisation de votre produit dans les meilleures conditions.
- Respecter les préconisations de ce manuel.
- Se référer à la notice de conduite du véhicule fournie par le constructeur, ce manuel Telma ne se substituant pas aux règles d'usage du constructeur.

## **Mise en œuvre de la garantie commerciale TELMA**

En cas d'achat du produit Telma auprès d'un constructeur de véhicules ou d'un distributeur Telma, la garantie commerciale Telma est exclusivement assurée, soit par ce constructeur, soit par ce distributeur ; par conséquent, pour la mise en œuvre de cette garantie, l'acheteur doit s'adresser directement à son propre vendeur, constructeur du véhicule ou distributeur Telma.

### **Garanties légales**

Indépendamment de la garantie commerciale de Telma, l'acheteur utilisateur bénéficie en tout état de cause, de la part de son propre vendeur, des droits légaux prévus par la législation nationale en vigueur régissant la vente de biens de consommation.

### **Conditions de garantie**

Les appareils et accessoires Telma sont garantis pendant un délai de deux ans à compter de la date de mise en service contre tout vice de construction ou de défaut de matière.

De convention expresse, la garantie est limitée à l'échange pur et simple des pièces démontées, retournées et reconnues défectueuses par Telma, à l'exclusion formelle de toute autre indemnité, pour quelque cause que ce soit, et notamment pour perte et dégâts de toute nature que l'utilisation du matériel pourrait occasionner.

La garantie s'étend aux frais de main d'œuvre générés par le démontage et le remontage effectués par un agent Telma et des pièces reconnues défectueuses.

Les échanges de pièces faits au titre de la garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.

La garantie ne pourra jouer dans les cas suivants :

- Choix impropre du ralentisseur en fonction des caractéristiques poids, vitesse et couple du véhicule considéré.
- Appareil ayant fait l'objet d'un montage non conforme à nos prescriptions ou une mauvaise utilisation.
- Pièces usées par un emploi normal.

D'autre part, la garantie est refusée et Telma est dégagé de toute responsabilité lorsque :

- Les pièces d'origine ont été remplacées par des pièces de contrefaçon ou d'une autre origine.
- Le matériel aura été transformé ou modifié sans un consentement préalable.
- Le matériel a été monté ou transformé par un agent non Telma.
- Les contrôles de votre produit par un agent Telma n'ont pas été réalisés pendant la période de garantie.

# Informations d'ordre général

## Contrôle de votre ralentisseur à induction

Pendant la période de garantie, vous devez faire réaliser tous les ans un contrôle de votre produit Telma, par un agent Telma ou un concessionnaire de la marque de votre véhicule. Lors d'un déclenchement de garantie, votre feuillet de suivi des contrôles (page 7) vous sera demandé.

Au-delà de la période de garantie, Telma préconise de faire contrôler votre produit tous les ans par un agent Telma ou un concessionnaire de la marque de votre véhicule, ou bien suivant la périodicité préconisée par le constructeur du véhicule.

Dans le cas de contrôles insuffisants, vous risquez d'endommager votre produit Telma et l'annulation de votre garantie.

Pour éviter ce risque, respectez les fréquences de contrôle préconisées ci-dessus.

**Important :** vos travaux de contrôle ou de remplacement doivent être exclusivement exécutés par des agents Telma ou un concessionnaire de la marque de votre véhicule. De plus, utilisez uniquement des pièces de rechange d'origine Telma.

Vous trouverez la liste des agents Telma sur notre site internet [www.telma.com](http://www.telma.com) ou contactez-nous via notre site internet pour avoir plus d'informations.

## Remarque :

Dans ce manuel d'utilisation, seule la version standard des ralentisseurs à induction est abordée.

Des différences spécifiques dues aux types de véhicule et aux exploitations particulières sont possibles.

Si vous avez des questions qui ne sont pas abordées dans ce manuel, veuillez contacter votre revendeur ou directement votre support Telma sur notre site internet, rubrique « Contactez-nous ».

La société Telma se réserve le droit de modifier les caractéristiques de ses produits à tout moment pour y apporter les derniers développements technologiques. Les informations contenues dans ce document sont donc susceptibles de changer sans avis préalable.

# Moyen de commande

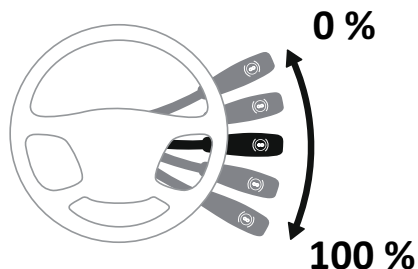
## La commande manuelle

La commande manuelle n'est pas systématiquement disponible sur tous les véhicules.

La manette est placée derrière le volant ou encastrée dans le tableau de bord.

Elle comporte généralement 5 positions de commande :

- Position 0 : pas de ralentissement
- Position 1 : 1/4 de la puissance
- Position 2 : 1/2 de la puissance
- Position 3 : 3/4 de la puissance
- Position 4 : puissance totale.



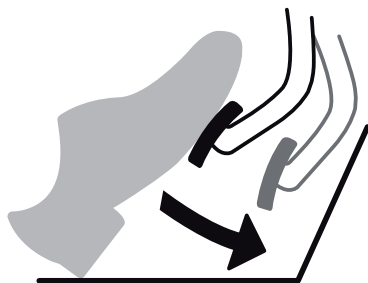
**Ne pas oublier de remettre la manette en position 0 dès que le véhicule est arrêté ou qu'il n'y a plus besoin de le ralentir.**

## La commande au pied

La commande au pied n'est pas systématiquement disponible sur tous les véhicules.

Une légère pression sur la pédale de frein commande directement la mise en service progressive du Telma.

Le réglage de cette commande au pied est réalisé de telle manière qu'elle entre en action en parallèle des freins de service. Le ralentisseur à induction Telma peut être couplé avec l'EBS, l'AEBS, l'ESC (Electronic Stability Control, tel que l'ESP®) et l'ABS.



Pour certaines configurations, un voyant d'activation est présent au tableau de bord. Il s'allume lors de l'utilisation du Telma.

**Dans l'un des deux cas suivants, contactez rapidement un agent Telma ou votre concessionnaire de marque :**

- le voyant s'allume sans qu'il y ait eu une utilisation du Telma ;
- ou le voyant ne s'allume pas lors de l'utilisation du Telma.

# Utilisation

Le Telma est opérationnel dès la mise en marche du moteur.

## Utilisation via la manette :

L'étagement des positions du dispositif de commande permet de choisir la puissance du Telma, adaptée à la situation de conduite.

La manette doit être manœuvrée en marquant un bref temps d'arrêt sur chaque position.

Ceci est d'autant plus important, si votre véhicule n'est pas équipé d'ABS, afin d'éviter un dépassement éventuel de la limite d'adhérence.

## Utilisation via la commande au pied :

Le ralentisseur à induction Telma est complètement intégré, il n'y a pas de préconisation particulière.

**L'utilisation du Telma ne dédouane pas de respecter le code de la route.**

**Le ralentisseur à induction Telma ne doit pas être actionné pendant les phases d'accélération.**



### En ville

Le Telma est efficace même à très basse vitesse, il est le plus efficace pour tout type de ralentissements courants, pratiquement sans utiliser les freins de service, et ce jusqu'à l'arrêt quasi complet du véhicule.

Son action très souple évite les à-coups et améliore le confort des passagers.



### Sur route et autoroute

Le Telma assure les ralentissements nécessaires, même à vitesse élevée et / ou en circulation dense.

Grâce au Telma, la conduite est plus souple car les décélérations sont mieux anticipées et moins brutales.

# Utilisation



## Sur route sinueuse

Il peut être utile d'associer de manière intermittente l'action des freins de services à celle du Telma pour bien adapter la vitesse du véhicule au profil de la route (entrée de virages notamment). Toutefois l'anticipation dans la conduite doit permettre d'éviter l'utilisation des freins de service.

Ceci permettra d'atteindre au plus vite l'allure adaptée au relief et au tracé de la route.



## En très longue descente

Il est recommandé de coupler l'action du Telma avec celle du frein moteur en utilisant au mieux les rapports de la boîte de vitesses.



## Sur la neige, la glace, la boue

Le Telma est conçu pour résister aux températures extrêmes et conditions météorologiques sévères. L'intégration totale du Telma avec les systèmes électroniques d'aide à la conduite et les organes de sécurité (quand ils sont disponibles), garantit l'absence de risques liés à son utilisation, quelles que soient les conditions d'adhérence.

Quand l'adhérence des pneumatiques devient très faible, la progressivité du couple du Telma est particulièrement appréciable.



## Arrêt

Attention : dans le cas de la commande manuelle, n'oubliez pas de relever la manette à la position 0 dès que le véhicule est arrêté.

Cette manœuvre peut s'effectuer d'un seul geste, sans marquer d'arrêt sur les positions intermédiaires.

# Suivi contrôle périodique

|   |   |
|---|---|
| <p>Cachet commercial</p><br><br><br><br><br><p>N° de série de l'appareil Telma : _____</p> <p>Km véhicule : _____</p> <p>Date : _____</p> | <p>Cachet commercial</p><br><br><br><br><br><p>N° de série de l'appareil Telma : _____</p> <p>Km véhicule : _____</p> <p>Date : _____</p> |
| <p>Cachet commercial</p><br><br><br><br><br><p>N° de série de l'appareil Telma : _____</p> <p>Km véhicule : _____</p> <p>Date : _____</p> | <p>Cachet commercial</p><br><br><br><br><br><p>N° de série de l'appareil Telma : _____</p> <p>Km véhicule : _____</p> <p>Date : _____</p> |
| <p>Cachet commercial</p><br><br><br><br><br><p>N° de série de l'appareil Telma : _____</p> <p>Km véhicule : _____</p> <p>Date : _____</p> | <p>Cachet commercial</p><br><br><br><br><br><p>N° de série de l'appareil Telma : _____</p> <p>Km véhicule : _____</p> <p>Date : _____</p> |



# Suivi contrôle périodique

|   |   |
|---|---|
| <p>Cachet commercial</p><br><br><br><br><br><p>N° de série de l'appareil Telma : _____</p> <p>Km véhicule : _____</p> <p>Date : _____</p> | <p>Cachet commercial</p><br><br><br><br><br><p>N° de série de l'appareil Telma : _____</p> <p>Km véhicule : _____</p> <p>Date : _____</p> |
| <p>Cachet commercial</p><br><br><br><br><br><p>N° de série de l'appareil Telma : _____</p> <p>Km véhicule : _____</p> <p>Date : _____</p> | <p>Cachet commercial</p><br><br><br><br><br><p>N° de série de l'appareil Telma : _____</p> <p>Km véhicule : _____</p> <p>Date : _____</p> |
| <p>Cachet commercial</p><br><br><br><br><br><p>N° de série de l'appareil Telma : _____</p> <p>Km véhicule : _____</p> <p>Date : _____</p> | <p>Cachet commercial</p><br><br><br><br><br><p>N° de série de l'appareil Telma : _____</p> <p>Km véhicule : _____</p> <p>Date : _____</p> |



Z.I. Vert Galant  
28,rue Paul Painlevé  
F-95310 Saint-Ouen l'Aumône  
France  
+33 1 34 48 54 00

[www.Telma.com](http://www.Telma.com)